

Les impacts d'une adhésion à la Métropole

Impacts sur la fiscalité des ménages et des entreprises

Statut	Impôts locaux payés	Montant payé en 2024 pour un logement moyen sur la commune		Ecart
		Grésivaudan	Grenoble-Alpes-Métropole	
Locataire en résidence principale	Taxe d'enlèvement des OM	90 € <i>dont Chamrousse : 0%</i>	151 € <i>dont Chamrousse : 0%</i>	61 €
Propriétaire en résidence principale	Foncier bâti Taxe d'enlèvement des OM	1 043 € <i>dont Chamrousse : 83%</i>	1 040 € <i>dont Chamrousse : 83%</i>	-3 €
Propriétaire en résidence secondaire	Foncier bâti Taxe d'enlèvement des OM Taxe d'habitation	2 169 € <i>dont Chamrousse : 77%</i>	2 165 € <i>dont Chamrousse : 78%</i>	-5 €
Propriétaire non occupant	Foncier bâti	953 € <i>dont Chamrousse : 91%</i>	889 € <i>dont Chamrousse : 97%</i>	-64 €
Entreprises	CFE Foncier bâti IFER, TASCOT, TAFNB...	Taux CFE : 25,68%	Taux CFE : 34,63% + Barème mini revu à la hausse	NC

CONCLUSION GENERALE

Un impact très mesuré sur les locataires, voire neutre pour les propriétaires. Pour les entreprises, impact variable selon CA, mais a minima +35% sur la CFE

Les impacts d'une adhésion à la Métropole

Impacts sur les services à la population

Service	Gestion du service	Impact d'un changement d'EPCI	
		Sur les relations et le niveau de service	Sur la tarification
Les transports urbain	SMMAG (pour la CC Grésivaudan et GAM)	Pas d'impact	Pour les trajets sur le Grésivaudan : alignement sur tarifs vers GAM (hausse) Pour les trajets à l'intérieur de GAM : statu quo
Les transports scolaires		Pas d'impact	
Les transports saisonniers (Grenoble-Chamrousse)	SMMAG	Nécessite un arbitrage politique	
Les transports saisonniers (Navette station)	Organisation de la compétence à préciser	Sujet en discussion / arbitrages politiques	
L'eau potable	Exploitation : Veolia Investissements : CC Grésivaudan	Changement d'interlocuteur	Jusqu'à -500 € pour une facture 120m³
L'assainissement	Exploitation : Veolia / GAM Investissements : CC Grésivaudan		
Les déchets	Collecte : Chamrousse Déchèterie : Chamrousse Traitement : Interco	Nécessite un arbitrage politique. Collecte 1 fois par jour à conserver en saison	Variation de la TEOM (cf volet fiscalité)

CONCLUSION GENERALE

Peu d'impacts identifiés, hors perspective d'une réduction de la facture d'eau (pourra toutefois prendre plusieurs années d'ici la fin du contrat avec Véolia au 31.12.2031.

Les impacts d'une adhésion à la Métropole

Impacts sur les services aux personnes et aux familles, la culture et les sports

Thématique	Communauté de communes le Grésivaudan	Grenoble Alpes Métropole
Etat civil	C'est une compétence communale	C'est une compétence communale
Ecole primaire	C'est une compétence communale	La métropole n'est pas compétente. La Commune resterait compétente.
Bibliothèque, lecture publique	2 médiathèques intercommunales et animation du réseau de bibliothèques communales, avec possibilité de partage des fonds documentaires). Chamrousse dispose d'une bibliothèque.	Une Numothèque avec différents fonds numériques : livre, films, musique, presse, autoformation, patrimoine). La commune resterait compétente
Petite enfance	Compétence partagée entre le Grésivaudan et les communes, de ce fait la commune est restée compétente et gère le Multi-accueil « Les Marmots ».	La Métropole n'est pas compétente en matière de petite enfance, la commune resterait compétente.
Enfance / jeunesse	Compétence partagée. La commune conduit des actions pour l'orientation des jeunes, leurs activités, un café des parents.	La Métropole n'est pas compétente en matière d'enfance jeunesse, la commune resterait compétente.
Equipements sportifs et culturels, culture	Espace Aragon, piscines couvertes et d'été, stades... mais pas de tarification préférentielle résidents. Un plan local d'éducation artistique et culturelle, un contrat territoire lecture	MC2, Hexagone, centre chorégraphique national de Grenoble, Stade des Alpes, patinoires, vélodrome, mais pas de tarification préférentielle résidents

CONCLUSION GENERALE

Un changement d'intercommunalité aurait peu d'impact sur les services apportés aux Chamroussiens, si ce n'est en matière de médiathèque numérique.

Les impacts d'une adhésion à la Métropole

Impacts sur la gestion de la station de ski et l'office de tourisme

Thématique	Communauté de communes le Grésivaudan	Grenoble Alpes Métropole
Gestion du domaine de ski Alpin	Gestion des stations de montagne communautaires que sont Les 7 Laux, Le Collet d'Allevard (création SPL en cours) Chamrousse aujourd'hui en gestion communale	Néant
Gestion du domaine nordique, luge et accrobranche	Gestion de l'espace ludique du Col de Marcieu (création SPL en cours) Chamrousse en gestion communale	Gestion des sites du Col de Porte et du Sappey en Chartreuse pour les activités sportives, de loisirs, pastorales et sylvicoles, à l'exclusion du ski alpin et des remontées mécaniques
Gestion de l'office de tourisme	Un OT communautaire + l'OT de Chamrousse en gestion communale en vertu d'une délibération de mai 2016	Un OT communautaire unique. L'adhésion à GAM se traduirait par le transfert de l'OT de Chamrousse, mais il serait possible de demander sa rétrocession à la commune, à la majorité qualifiée des communes de GAM.
Gestion de la taxe de séjour	Une taxe de séjour communautaire coexiste avec la taxe de séjour communale de Chamrousse.	Taxe de séjour communautaire, avec des tarifs peu différents de ceux de la communes sauf pour les hébergements 4 étoiles (0,97€ d'écart) et camping cars (0,43€ d'écart). Mais le produit de taxe de séjour perçu sur la commune serait versé à l'OT de Chamrousse si celui est rétrocédé

CONCLUSION GENERALE

En l'état, quelque soit l'EPCI de rattachement, la station resterait donc de gestion communale. Le fait que la Métropole gère des domaines de ski nordique ne devrait pas être gênant car les domaines concernés sont nommément précisés.

Le sujet serait plus sensible concernant la gestion de l'OT, une décision de rétrocession à la demande de la commune pourrait être prise par la Métropole à la majorité qualifiée.

Les impacts d'une adhésion à la Métropole

Impacts sur l'urbanisme, le logement et la politique de l'habitat

Thématique	Communauté de communes le Grésivaudan	Grenoble Alpes Métropole
SEM Chamrousse Aménagement	Le Grésivaudan est actionnaires de la SEM	La configuration de l'actionnariat de la SEM serait à revoir.
Plan local d'urbanisme	Le Grésivaudan n'est pas compétent : les PLU sont communaux. Si la CC du Grésivaudan décide de prendre la compétence, les PLU communaux seront gérés par elle, jusqu'à ce qu'un PLU intercommunal soit élaboré.	La Métropole est compétente en matière de PLU et a approuvé son PLU intercommunal en décembre 2019. Le PLU de Chamrousse sera transféré à la Métropole et géré par elle en l'état. Il resterait en vigueur tant que le PLU intercommunal n'est pas révisé.
Programme Local de l'Habitat et actions en facteur de l'habitat	Le Grésivaudan a approuvé récemment son PLH 2025-2030. Son plan d'action comprend des actions en faveur de la réhabilitation thermique, la lutte contre l'habitat indigne et la vacance, la prise en compte de la perte d'autonomie et du handicap. Il comprend une action dédiée à la réhabilitation des parcs de logements spécifiques (résidences de tourisme, logements dédiés aux travailleurs saisonniers).	La Métropole a approuvé récemment son PLH 2025-2030. Son plan d'action couvre les mêmes thématiques que celui du Grésivaudan, mais n'évoque pas directement la réhabilitation des résidences de tourisme et des logements dédiés aux travailleurs saisonniers.

CONCLUSION GENERALE

L'adhésion à la Métropole se traduirait par un transfert automatique du PLU, lequel resterait en vigueur pendant probablement plusieurs années. La réhabilitation des parcs de logements spécifiques (résidences de tourisme, logements des travailleurs saisonniers) est prise en compte dans le PLH du Grésivaudan mais pas explicitement dans celui de la Métropole.

Les impacts d'une adhésion à la Métropole

Impacts sur la voirie, le stationnement, les réseaux

Thématique	Communauté de communes le Grésivaudan	Grenoble Alpes Métropole
Voirie	Le Grésivaudan a une compétence voirie d'intérêt communautaire qui ne concerne pas Chamrousse, c'est donc la commune qui reste compétente	La voirie est une compétence obligatoire de la Métropole : elle assure la création et l'entretien des voiries, y compris départementales, incluses dans son périmètre.
Stationnement	Le Grésivaudan a une compétence parcs de stationnement d'intérêt communautaire qui ne concerne pas Chamrousse, la commune crée, aménage, entretien et exploite les zones de stationnement ou parkings et perçoit les redevance.	La métropole est compétente en matière de stationnement payant, mais pour les zones de stationnement hors parcs fermés, parkings silos ou souterrains, elle n'assure que les aménagements et l'entretien. La politique de stationnement et sa gestion (dont la perception des redevance) est communale.
Réseau de chaleur	Le Grésivaudan n'est pas compétent. Il n'existe pas de réseau de chaleur sur la commune.	GAM est compétent en matière de réseau de chaleur et de froid. Dans l'hypothèse où un éventuel projet d'aménagement comporterait un réseau de chaleur, c'est la Métropole qui en aurait la responsabilité.
Concession fourniture électricité	La communauté de communes n'est pas compétente. La commune adhère à Territoire d'Energie 38 qui gère le réseau et la concession d'électricité.	La Métropole est compétente, c'est elle qui représenterait la commune au sein du syndicat Territoire d'Energie 38 pour le compte de la commune.

CONCLUSION GENERALE

Le changement d'intercommunalité aurait peu d'effet sur le quotidien des habitants pour ce qui concerne ces services publics, en tout cas pas d'effet directs sur le plan financier.

Les impacts d'une adhésion à la Métropole

Impacts pour la commune

Objet	Conséquence d'un changement d'intercommunalité
Fiscalité	Pas de conséquences
Dotations de l'Etat	Pas de conséquences
Contribution au fonds de péréquation intercommunal	Charge pouvant être minorée jusqu'à -65 k€
Fonds de concours tourisme	N'existe pas côté Métropole
Dotation de solidarité communautaire	53 k€ versés par le Grésivaudan. Dispositif similaire existant côté Métropole

Autres sujets avec impact financier potentiel, mais sujets à arbitrage politique :

- Office de tourisme et gestion de la station
- Gestion de la voirie
- Gestion des déchets
- Navette saisonnière